VILLE DE BRUXELLES · STAD BRUSSEL
DÉVELOPPEMENT URBAIN
STADSONTWIKKELING
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles
Hallenstraat 4, 1000 Brussel

Nos réf. : P434/2026

ENGAGEMENT RELATIF AUX SAILLIES EXTRAORDINAIRES ET À LA REDEVANCE Y AFFÉRENTE, COMME CONDITION PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE ÉVENTUELLE D'UN PERMIS

Vu le dossier :
introduit le : **13/05/2026**
complété le :
par :
KANAL
relatif à une demande de : **permis d'urbanisme**
ayant pour objet : **rehausser une partie du batiment d'un niveau,modifier la porte d'entrée,placer un auvent**
pour un bien sis : **Avenue du Port 1 1000 Bruxelles**
Avenue du Port 3 1000 Bruxelles

parcelle cadastrale : **21814P0166/00E006**

Vu le Règlement (communal) sur les Bâtisses approuvé le 03/02/1936, en particulier les articles 64 à 77 relatifs aux saillies autorisées lors de l'implantation de tout projet à l'alignement;

Vu la décision du Collège du 29/10/2020;

Vu que toute saillie extraordinaire pour un tunnel, une passerelle et/ou un empiètement en sous-sol, constatée lors de l'instruction du dossier, ou d'un contrôle pendant et/ou après l'achèvement des travaux, donnera lieu au calcul d'une redevance annuelle recognitive (indexée) en application de l'Arrêté du Conseil communal du 06/11/1989, modifié par l'Arrêté du Conseil communal du 31/01/1997, avec un montant minimum de 99,16 EUR par an;

Vu que le projet tel que figuré au(x) plan(s) introduit(s) et/ou vu que le type de travaux envisagés pourrait donner lieu à une saillie extraordinaire par rapport à l'alignement;

Je déclare / Nous déclarons :

(1) - avoir pris connaissance du principe de ladite réglementation, laquelle, si son application devait être confirmée après un mesurage sur place, donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle.

(1) - que le projet tel que figuré aux plans, présente effectivement une saillie extraordinaire par rapport à l'alignement, saillie suite à laquelle je m'engage/nous nous engageons à payer la redevance y afférente.

(2) M./Mme. Baptiste Delhauteur
Directeur exploitation de la Fondation Kanal
Demandeur(s) du permis.

Date : 26/08/26
Signature(s) :

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Développement urbain • Stadsontwikkeling
Direction Permis et Renseignements urbanistiques •
Directie Vergunningen en Stedenbouwkundige inlichtingen
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02/279.22.11 - urb.accueil@brucity.be • urb.onthaal@brucity.be
www.bruxelles.be • www.brussel.be

(2) M./Mme.
Propriétaire(s), solidaire(s) au paiement de la redevance.

Date :
Signature(s) :

(1) Biffer la mention inutile
(2) A signer par le(s) propriétaire(s) si le(s) demandeur(s) n'est/ne sont pas le(s) propriétaire(s)